

# GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS

## TABLEAU DES GARANTIES

### TARIFS TTC APPLICABLES À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016

GARANTIE LOYERS IMPAYÉS		
Principales garanties	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loyers impayés</li> <li>- Frais de contentieux</li> <li>- Indemnités d'occupation</li> <li>- Charges et taxes récupérables</li> <li>- Frais de déménagement</li> </ul>	90 000 € sans franchise et sans limite de durée
Protection juridique (conflits, litiges hors impayés)	20 000 € avec seuil d'intervention à 250 €	
Détériorations immobilières (sans franchise)	10 000 € accord préalable de l'assureur sur devis	
Logements concernés	Logement vide ou meublé dont le quittancement mensuel ≤ 4 000 €	
Taux	1.60 % TTC	
Base de cotisation	Toutes sommes appelées au locataire	
Modalité de versement des indemnités	Paiement trimestre échu	
Critère de solvabilité à l'entrée des lieux	Locataires dont le taux d'effort est inférieur ou égal à 37 %  $\text{Taux d'effort} = \frac{\text{Loyer} + \text{Charges} + \text{Taxes}}{\text{Ressources mensuelles}}$	
Base de solvabilité du locataire	Revenus professionnels + Allocation Logement	

Document non contractuel